

Informations du fabricant

Conformément au règlement (UE) 2016/425, annexe II, paragraphe 1.4. (Référence dans le JO de l'Union Européenne)

À lire attentivement avant usage! En cas de cession de l'équipement de protection individuelle (EPI), vous êtes obligé de joindre cette brochure d'information ou de la remettre au destinataire. Dans ce but, cette brochure peut être copiée à volonté.

Certification de conformité



Ces gants forment un équipement de protection individuelle (EPI). Le sigle CE certifie que le produit répond aux exigences en vigueur du règlement (UE) 2016/425.

A. Marquages sur les gants:

Marque commerciale, N° de modèle, taille, symbole CE, pictogramme avec les numéros pertinents des normes EPI européennes applicables, symbole i, symbole de fabrique avec date de fabrication: mois/année, symbole de sablier avec date de d'expiration mois/année

	Label de marque du fabricant		Symbole i : Renvoi aux informations du fabricant
2550	Référence article de fabricant		Date de fabrication mois/année: 00/0000Monat/Jahr: 00/0000
10	Taille des gants (exemple)		Date d'expiration mois/année : 00/0000
			Le marquage CE confirme le respect des exigences du règlement européen 2016/425.

B. Explication et numéro des normes dont les gants respectent les exigences:

Référence des normes : Journal officiel de l'Union Européenne. À commander chez Beuth Verlag GmbH, D-10787 Berlin. www.beuth.de.

EN ISO 21420:2020 - Gants de protection - Exigences générales et méthode de test pour les gants

C. But d'utilisation, secteurs d'application et évaluation des risques:

Appropriés pour les travaux de montage légers à faibles risques à usage professionnel et non professionnel, à des fins de présentation, par ex. dans les métiers artisanaux, la construction de salons d'exposition, la logistique, le service après-vente, les services généraux (ou facility management)

L'attention est attirée sur le fait que les conditions effectives d'utilisation ne peuvent pas être simulées et, de ce fait, il est de la seule décision de l'utilisateur d'utiliser ou non les gants pour l'application prévue. Le fabricant n'est pas responsable en cas d'utilisation abusive du produit. Avant toute utilisation, il faut donc effectuer une évaluation du risque résiduel pour constater si ces gants conviennent à l'utilisation prévue.

Mesures de précaution pendant l'utilisation:

Ces gants conviennent uniquement à une utilisation avec des risques minimum et font partie de la catégorie 1.

Cette catégorie couvre exclusivement les gants qui protègent l'utilisateur contre:

- l'activité mécanique qui n'a que des effets superficiels (p. ex. gants de jardin).
- les matériaux de nettoyage à faible effet ou à effet se dissipant (p. ex. gants pour la protection contre les solutions de nettoyage diluées).
- les risques dus à la manipulation de composants brûlants qui ne soumettent pas l'utilisateur à des températures de plus de 50°C ou à des chocs dangereux.
- les influences atmosphériques qui ne sont ni exceptionnelles ni extrêmes (vêtements toute saison).
- les faibles chocs ou les vibrations qui n'influencent pas les secteurs corporels vitaux et dont les effets ne causent aucun dommage irréparable.

Ces gants ne doivent pas être utilisés pour des activités liées à des contraintes ou des risques allant au-delà (p. ex. influences chimiques, dues à la température ou similaires).

D. Nettoyage, entretien et désinfection:

Instructions de lavage:



Ne pas laver. Ne pas javelliser. Ne pas sécher en machine. Ne pas repasser. Ne pas nettoyer à sec et ne pas nettoyer par voie humide.

Les gants neufs et usagés doivent être soigneusement vérifiés avant de les porter afin de s'assurer qu'ils ne sont pas endommagés. Les gants ne doivent jamais être stockés dans un état sale lorsqu'ils doivent être réutilisés. Si les contaminants ne peuvent pas être éliminés ou présentent un danger potentiel, il est conseillé d'essuyer délicatement les gants alternativement à gauche et à droite. Utilisez la main gantée de telle façon que les gants puissent être retirés sans que les mains non protégées entrent en contact avec les contaminants.

E. Stockage et vieillissement:

Stockage au froid et au sec, sans rayons directs du soleil, éloignés des sources d'allumage, si possible dans son emballage d'origine. Si vous stockez les gants comme recommandé, à compter de la date de fabrication et pendant 5 ans, les propriétés mécaniques ne changent pas. La durée de vie ne peut pas être donnée avec précision et dépend de l'utilisation et du fait que l'utilisateur s'assure que les gants sont uniquement utilisés dans le but prévu. Les gants sont pourvus de la date de production (mois/année).

F. Élimination:

Les gants usagés peuvent être salis par des substances dangereuses et polluantes. L'élimination des gants doit se faire en accord avec les normes légales appliquées localement.

G. Composition des matières:

Tissu Super-Airmesh en nylon/térylène/polyester/élasthane avec rembourrage en cuir synthétique de la zone de pression au niveau de la paume

H. Emballage:

Cet article est livré en emballage de vente unique en carton avec un contenu de: 120 paire
La plus petite unité d'emballage est: 12 paire

I. Risques pour la santé:

Jusqu'à maintenant, aucune allergie causée par l'utilisation du gant n'est connue. Si une réaction allergique devait se produire, il faut demander conseil à un médecin ou à un dermatologue.

Nom et adresse du fabricant

BIG Arbeitsschutz GmbH, Königsberger Str. 6, 21244 Buchholz/Nordheide, Allemagne

Le certificat de conformité complet ainsi que d'autres informations techniques sont disponibles à l'adresse

www.big-arbeitsschutz.de

